



Coups est blessures volontaires

Par **CERTEGY**, le 11/11/2015 à 18:59

Bonjour

J ai été victime d'une agression sur la voie publique de coups est blessures (traumatisme cranien) l'auteur des faits est mon voisin que risque t'il comme peine

J ai une ITT inférieure à 8 jours
Seras t il condamner ??

En vous remerciant pour votre réponse [smile17]